## Caducité contrat travail

Par Cocodrilo
Bonjour,
Mon contrat de travail (CDD) est un contrat de collaboration entre un partie public et un partie privé. Le contrat a été émis par la fonction publique.
La société privée avec laquelle nous collaborions à été liquidée économiquement. Ce qui rends impossible ma mission.
Mon contrat de travail est-il caduc? Suis-je licencié économiquement?
Merci d'avance
 Par kang74
Bonjour
Le licenciement économique n'existe pas dans le droit public : seul votre employeur peut décider de vous licencie comme il peut modifier votre contrat ou transformer votre emploi .
Par de là, il faut voir avec votre administration ce qui est prévu pour vous . [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F515]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F515[/url]
Par Cocodrilo
Merci, pour ces informations.
Suis-je dans l'obligation d'accepter ce replacement même s'il ne correspond à mes domaines de compétences ?
Merci d'avance.
 Par kang74
Lisez le lien , vous avez tous les cas possible avec les possibilités de reclassement ce qui est une chose différente que la transformation de votre emploi par exemple , ou la modification substantielle de votre contrat .